

Elevage d'Elphen 3 elphen 29530 PLONEVEZ DU FAOU
Tel : 06,81,62,34,14

CONTRAT DE POULINAGE

Entre les deux parties :

Elevage d'Elphen représenté par Mr METERREAU Olivier

Et

Le propriétaire, ou le représentant dument mandaté

Mr, Mme,

Adresse :

.....
.....
.....

Tel : (joignable en cas d'urgence

24/24)

Mail :

Pour la jument ou porteuse :

.....

Nom :

Race :

N° Sire :

Age :

Dernière vermifuge : Date : Produit :

Date de la dernière saillie :

Combien de poulinages précédents :

Remarques ou anomalies constatées lors des poulinages précédents ? Oui – Non (rayer la mention inutile)

Si oui,

lesquels ? :

.....

.....

Allergies connues ou anomalies de

comportement :

Article 1- Pension

La poulinière est confiée à l'Elevage d'Elphen, munie de son livret signalétique validé (transpondeur conforme) et à jour de ses vaccinations (tétanos, grippe et rhino) et vermifugée. La jument est présentée défermée à son arrivée. Pour son poulinage, dans le cas contraire, l'Elevage d'Elphen fera défermer la jument, à la charge du propriétaire.

Le propriétaire reconnaît les conditions d'hébergement de l'Elevage d'Elphen (boxes, litière, alimentation, les paddocks et fréquences de sorties) et en accepte les conditions.

Article 2 – Soins

La poulinière sera surveillée par les exploitants de l'Elevage d'Elphen, et les meilleurs soins lui seront prodigués. Un système de surveillance est mis en place à l'aide d'une alarme de détection de poulinage (EASY FOAL) et d'une caméra de vidéosurveillance.

Une prise en charge du poulain est réalisée pendant les premières 48h avec l'administration du sérum antitétanique et un Collotest, en sus une complémentation en vitamines peut être fournie (HYMUNOX+ 2 seringues de foaling)

Article 3 – Consentement éclairé

Le propriétaire est conscient que seule une prise en charge médicale pourra être effectuée par Elevage d'Elphen, et qu'en cas de nécessité d'une chirurgie, la jument devra être transférée dans une clinique chirurgicale. Les conséquences ainsi que le coût du transfert et l'intervention chirurgicale ne pourront être reprochés à l'Elevage d'Elphen.

Le propriétaire est conscient des risques que représente le poulinage, malgré une surveillance et une présence constante (ruptures d'organes, mort subite de la mère, poulain prématuré ou dysmature, poulain mort-né, anomalies congénitales, etc) et ne pourra tenir pour responsable l'Elevage d'Elphen en cas de séquelles ou de mort survenus sur la jument et/ou le poulain à la suite du poulinage.

Article 4 : Obligation administrative

Le propriétaire est seul responsable de la déclaration de naissance du poulain. Il s'engage à informer le propriétaire de l'étalon concerné pour régulariser ses frais de saillie s'il en est question et qu'il puisse obtenir l'attestation de naissance du poulain.

Article 5 : Tarification

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs, à savoir : TVA 5,5 %

- Forfait poulinage * 350€ HT
- Pension jument suivie par jour 19 € HT
- Pension jument non suivie par jour 15,5 € HT
- Hymunox + 2 seringues de Foaling : 70€ HT (Option conseillée, TVA 20 %)

*Le forfait poulinage comprend la surveillance du poulinage avec tous les moyens disponibles et les premiers soins au poulain (comme indiqué à l'article 2).

Ces tarifs ne comprennent pas les produits supplémentaires utilisés et n'incluent pas les soins annexes qui seraient pratiqués sur la jument et le poulain par le vétérinaire en cas d'urgence.

Le propriétaire s'engage à régler tous les frais engagés chez Elevage d'Elphen sur présentation ou à réception de la facture.

Un acompte de 332€ HT, donc 350€ TTC, correspondant au forfait de surveillance sera demandé à l'arrivée de la jument. Le règlement de la totalité des frais engagés sera exigé lors du départ des animaux.

Date et signature du propriétaire ou de son représentant, précédée de la mention lu et approuvé :

Fait à Plonevez du faou en deux exemplaires,

Le

Pour

Le propriétaire de la jument (ou son représentant)